

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Band: 29 (1941)
Heft: 587

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« jeu » si frais, plein d'ingéniosité, d'idées et de réalisations nouvelles? *L'Eclairceuse dans la vie pratique, L'Eclairceuse et l'éducation physique, L'Eclairceuse dans la nature, L'Eclairceuse au service du pays, L'Eclairceuse et l'idéal scout*, nous dévoilèrent tour à tour les mystères de la vie des blouses bleues. Nous avons apprécié tout spécialement le lever du soleil sur une prairie fleurie, avec mille bestioles aux couleurs chatoyantes tandis que l'on entendait la symphonie matinale des cris et des chants de nos amis à plumes ou à poils. Citons aussi l'histoire du drapeau suisse, illustré de façon vivante par un groupe d'Eclairceuses. Une mention spéciale au chœur, qui comprenait 75 exécutantes; la bonne diction, la finesse, le phrasé témoignent de l'excellence de la direction ferme de la Cheftaine Odette Darier.

Tout, dans l'ensemble, fut-il parfait? Nous n'oserions l'affirmer; mais malgré quelques maladresses on sentait un entrain, une discipline, un courage, une foi dans l'avenir qui électrisaient les assistants; et c'est le cœur plein d'espoir que la soirée se termina en chantant la *Prière patriotique* de notre cher Jaques-Dalcroze.

Ketty JENTZER.

Association suisse pour le service domestique

Résumé du VII^e rapport annuel (1^{er} janvier - 31 décembre 1940)

L'Association suisse pour le service domestique s'est constituée en association selon l'art. 60 du Code des Obligations, le 24 février 1940. En plus des 16 associations suisses fondatrices, elle compte maintenant comme nouveaux membres la majorité des Commissions cantonales pour le service domestique. Le petit Comité directeur a été remplacé par un Comité de 11 membres à toutes les séances duquel est invité l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers. Afin d'assurer leur représentation équitable dans le Comité, les Commissions cantonales ont été réparties en 5 groupes: Suisse orientale, Suisse primitive, Suisse centrale, Suisse romande et Suisse méridionale; le tour de rotation de leurs déléguées est fixé par un règlement spécial.

Depuis septembre 1940, le secrétaire général se trouve 9, Zollikerstrasse, Zurich, dans le même immeuble que l'Office suisse pour les professions féminines. Ce rapprochement facilite le contact et le travail des deux organisations et a permis de réaliser des économies par la fusion des services de dactylographie.

Une dernière séance du petit Comité directeur a eu lieu en janvier 1940 pour préparer l'Assemblée constitutive et pour discuter les statuts ainsi que le règlement fixant le tour de rotation des membres du Comité. La Commission exécutive s'est réunie une dernière fois le matin même de l'Assemblée constitutive; à l'approbation du rapport et les comptes annuels, elle a étudié les statuts et la réorganisation de l'Association et nommé comme secrétaire M^{lle} Mützenberg (Spiez); elle a confirmé M^{lle} Brenner (Genève) dans ses fonctions de secrétaire romande. Les affaires courantes ont été liquidées dans deux séances du nouveau comité; dans sa seconde séance, celui-ci s'est occupé du nouveau et vaste programme de travail dont le projet a été élaboré par le Bureau du comité en collaboration avec l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail.

Rapport du secrétariat général (Suisse allemande)

A la suite de la guerre, l'intérêt du public s'est porté vers des questions plus actuelles, et le service domestique a été relégué à l'arrière-plan. Le changement survenu dans la situation

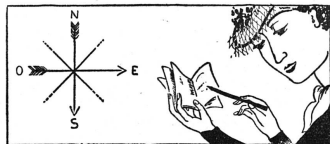
économique s'est fait sentir dans le marché du travail à la fin de 1939 et au début de 1940; pendant une période assez courte, les demandes de places ont surpassé les offres, mais déjà au printemps et en été 1940, on a constaté un manque très grand de personnel domestique surtout à la campagne. Comme l'extension des cultures fait prévoir pour 1941 une aggravation de cette pénurie d'employées, on témoigne actuellement un intérêt beaucoup plus grand pour le service domestique; cet intérêt se manifeste par une forte demande de causeries, de publications, d'articles de presse, de conférences régionales, et il a amené l'extension de notre programme de travail.

La publication de la brochure *La maîtresse de maison en tant que patronne*, a été remise à plus tard, mais, par contre, la brochure *L'apprentissage ménager rural* a dû être réimprimée; cette dernière, grâce à l'appui d'organisations agricoles, peut être vendue très bon marché, et le secrétariat espère qu'elle contribuera à développer l'apprentissage ménager rural et à enrayer l'exode des jeunes campagnardes.

La Commission du programme d'apprentissage a terminé ses travaux en automne 1940. Le programme d'apprentissage, dont la demande est très forte, est très apprécié des maîtresses de maison, car il définit de façon concise le but de l'apprentissage ménager, les moyens de l'atteindre et les matières à enseigner. Un supplément traitant du jardinage et des soins à donner au petit bétail est en préparation. Le certificat de fin d'apprentissage et la feuille de notes ont été rééditées sous une forme plus attrayante et avec la collaboration de la Commission d'apprentissage ménager.

Des articles ont été remis à la presse dans la mesure du possible. Depuis l'automne, les *Ringiers Unterhaltungsblätter* publient chaque mois un article de notre secrétariat sous le titre: *Aux employées de maison*. Cette propagande dans des revues qui sont lues par les familles et par les employées de maison nous est très précieuse. Une série de clichés sur l'apprentissage ménager rural et le service domestique à la campagne est en préparation et sera mise à la disposition des intéressés contre une petite finance de location. L'édition d'un film pour le recrutement des employées de maison est encore à l'étude.

A la suite d'une suggestion de notre secrétariat, une élève de l'Ecole d'Etudes sociales de Zurich a fait comme travail de diplôme: *Une enquête à Zurich sur la situation des employées de maison âgées en considérant plus particulièrement les difficultés de leur placement.* (à suivre)



Garnet de la Quinzaine

Samedi 8 mars.
GENÈVE. — Union chrétienne de jeunes filles, 5, Taconnerie, de 10 à 22 h.: Vente annuelle. Comptoirs variés à prix modérés, buffet repas, crémérie, pêche, concours, exposition, soirée récréative.

Dimanche 9 mars.
GENÈVE. — *Les cinq minutes de la solidarité* causerie par Radio, 18 h. 45 à 18 h. 50: *Les Amis de la Jeune Fille.*

Lundi 10 mars.
GENÈVE. — Soroptimist-Club, local du Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 19 h. 30: Souper mensuel, réservé aux membres du Club et à leurs invitées. Causerie après le repas: *Le plan Wahlen.*

Id. id. — Association féminine d'éducation nationale, Taverne de Plainpalais, 6, rue de Saussure, 20 h. 30: *Le rôle de la femme*

gence pour les vraiment privés, pour ceux dont les pâtes le riz, le maïs et les pommes de terre, et encore les pâtes, le riz, le maïs et les pommes de terre sont presque tout le menu habituel, lorsqu'il leur arrive — aux jours de paie ou de fêtes — de céder à la tentation d'un « extra »? N'avez-vous pas remarqué comme moi que ce sont presque toujours les bouches les mieux nourries, si j'ose m'exprimer ainsi, qui dénoncent avec le plus d'indignation les coupables extravagances des gens à budget modeste? Pour ma part, en tout cas, la prochaine fois que je les entendrai mentionner encore ces fameux poulets que les pauvres gens s'accordent, paraît-il, si volontiers, je me rappellerai certaines tablettes de chocolat... enfin vous me comprérez.

Une femme suisse qui est, hélas! devenu étranger par son mariage. — Ayant lu avec beaucoup d'intérêt l'article signé A. L. dans le numéro du 22 février du *Mouvement*, sur les récentes décisions du Conseil Fédéral concernant les naturalisations et la nationalité de la femme mariée, je voudrais savoir à quelles décisions récentes du Tribunal fédéral dans ce domaine il est fait allusion à la fin de cet article? On peut comprendre combien, vu la situation où je me trouve actuellement, ceci me touche de près!



Correspondance

Une femme juge au Tribunal pour enfants de Lucerne

Mme Muller-Turke, présidente de l'Association féministe de Lucerne, nous écrit ce qui suit à propos de l'entrejetilé paru dans notre dernier numéro:

«...L'essentiel pour nous en cette matière sera le règlement d'application, auquel nous apporterons tous nos soins dès qu'il sera connu. Voici en attendant les deux articles du Code pénal qui nous intéressent:

Art. 130. — ...La Chambre pénale (composée pour les mineurs, en plus du président, de deux membres et de deux suppléants) désigne une femme assesseur avec voix consultative.

Art. 134. — ...Le Conseil d'Etat peut désigner une auxiliaire du Tuteur général, et lui confier entièrement ou partiellement les compétences du Tuteur général en ce qui concerne la jeunesse du sexe féminin.

Je vous assure, ajoute M^{me} Muller, que nous avons été très heureuse d'avoir fait, non pas encore une brèche, mais une fissure dans l'obstacle...»

Les promotions civiques de Neuchâtel

On nous écrit de Neuchâtel, le 2 mars 1941:

En fixant au 1^{er} mars, jour de la fête cantonale neuchâteloise, la cérémonie de réception des jeunes dans la vie civile, le Conseil général de la ville de Neuchâtel entendait donner à cette fête un caractère particulièrement solennel. Nos autorités ont prouvé cette année la sollicitude qu'elles portent à la jeunesse de 20 ans, mais seulement à celle qui jouit déjà du privilège de pouvoir participer activement à la vie civile. Les lectrices du *Mouvement féministe* savent que les jeunes filles n'avaient pas été invitées, malgré l'exemple de grandes villes comme Berne, Zurich, Bienne, malgré la motion de MM. les

professeurs Niedermann et Spinner, malgré la lettre de quelques jeunes filles.

J'ai assisté à cette cérémonie avec intérêt et avec cette attention particulière que l'on porte à ce qui vous est contraire, veillant à dépeindre tout ce qui aurait pu expliquer l'exclusion des jeunes filles. Le président de la Ville, après les salutations d'usage et les remerciements habituels à l'assistance et aux collaborateurs, donna la parole aux trois représentants des pouvoirs civil, militaire et religieux. Tous les trois s'adressèrent aux 180 jeunes hommes qui deviennent majeurs en 1941, dans des discours qui auraient pu convenir aussi bien à un auditoire mixte. Le magistrat qui représentait la Ville insista sur le devoir de la nouvelle génération de transmettre intact aux générations futures l'héritage qu'elle-même a reçu intact: la patrie suisse. Le colonel qui parla ensuite au nom du pouvoir militaire, commença son discours par le vœu le plus inattendu: il manifesta simplement et nettement le désir qu'à l'avenir les jeunes filles soient associées aux jeunes gens dans cette cérémonie, « car elles le méritent ». Il fit ensuite l'éloge de la camaraderie, de l'amitié qui lie les soldats d'une troupe, il célébra la beauté de la discipline militaire et exalta la valeur du mot « servir ». Enfin, le pasteur en chaire, au nom des autorités ecclésiastiques, engagea les jeunes gens, espoir de notre cité, à maintenir la tradition de la prière, de la piété, de la foi et des vertus chrétiennes.

Les mots « droits civiques » ne furent pas prononcés une seule fois, et ces deux mots seuls n'auraient pas été en place devant un auditoire mixte. Ils étaient sans doute écrits à maintes reprises dans le petit volume qui fut remis aux jeunes citoyens de la part des autorités. C'eût été bien facile, sur ce point, d'expliquer aux jeunes filles que ce livre ne les concernait point... encore.

Il serait injuste de nier que cette cérémonie fut une complète réussite au point de vue spectaculaire: drapeaux, verdure, superbes bouquets de tulipes roses, morceaux d'orgue fort bien choisis, chœurs patriotiques chantés par une chorale masculine, agents de la police locale en toute grande tenue et en nombre, temple communal agréablement chauffé, entrée des autorités et des jubilaires aux sons d'une fanfare, comme à la fête de la jeunesse. C'était très bien, c'était parfait. La nombreuse assistance qui remplissait le temple comptait bien plus de femmes que d'hommes, et cependant aucune émotion ne paraissait dans les yeux des mères, des sœurs!

M. J.-W.

dans la société contemporaine, conférence publique par M^{lle} Elisabeth Huguenin.

Vendredi 14 mars.

GENÈVE. — Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: Assemblée de la Section de Lecture. Rapports divers. Lectures tirées de l'œuvre de Péguy, par M^{me} Nef-Levater.

Id. id. — Local de la Ligue du Gothard, 60, rue du Rhône, 14 h. 30: *La femme, son travail, son rôle, sa mission*, 1^{re} conférence d'un cours pour maîtresses de maison, par M. A. Carrard, professeur à l'Institut de psychologie appliquée de Lausanne.

Samedi 15 mars.

LAUSANNE. — Association des anciennes élèves de l'Ecole Supérieure, 14 h. 30. Séance administrative. Causerie sur le menuet: M^{lle} L. Merminod.

BERNE. — Association suisse pour le Suffrage féminin. 15 h.: Séance sur convocation du Comité central. Soir: Séance en commun avec les membres de la Section bernoise de l'A.S.S.F. Causeries par M^{mes} Vischer-Alioth, Leuch et M^{lle} Gourd.

Dimanche 16 mars.

BERNE. — Deuxième séance du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Lundi 17 mars.

GENÈVE. — *Connaissance du pays*, 3^e conférence de la série organisée par plusieurs Sociétés féminines, Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 18 h. précises: *Regards sur la musique contemporaine*, par M. A. Mooser. Billets (1 fr. 50) à l'entrée.

Mardi 18 mars.

GENÈVE. — Commission d'économie ménagère du Centre de Liaison des Sociétés féminines genevoises, Société d'Utilité publique et So-

ciété des Arts. Athénée, 20 h. 15.: *La Suisse connaît-elle la faim?* conférence par M^{lle} Dora Schmidt, de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation.

Mercredi 19 mars.

GENÈVE. — Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Vendredi 21 mars.

GENÈVE. — Local de la Ligue du Gothard, 60, rue du Rhône, 14 h. 30: *La femme, son travail, son rôle, sa mission*, 2^e conférence du cours de M. A. Carrard (voir ci-dessus).

Un métier agréable et lucratif

Lydia Daïnow

Genève

forme des élèves.



Cours théorique et pratique de soins de beauté
2, pl. Fusteric
GENÈVE Institut de Beauté
Téléphone 4.42.10

MODES

Angeline Basile

11, rue Lévrier — Genève
Téléphone 2.37.01

FLEURISTE DES TRANCHÉES

PLANTES

FLEURS

COURONNES

M^{me} GAILLE - ROSSELET

Rue St-Victor 4, (Tranchées) Genève
Tél. 4.69.55 Compte chèques I. 4164
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 19, GENÈVE

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELINE
1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Postes) Tél. 4.59.51
Explications gratuites de M^{me} V. Renaud



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Petit Courrier de nos lectrices

E. K. à L. C., (Vevey) (N^o 586). — *Les droits civiques de la femme sont en effet quelque chose d'assez théorique. Il en est cependant un qu'elle est appelée ici et là à exercer, c'est celui de tutrice. Les personnes privées de leurs droits civiques ne peuvent pas être tuteurs. Dans les cantons où les femmes sont électrices en matière de prud'hommes, une femme privée de ses droits civiques ne saurait être ni électrice, ni éligible. Voici donc en quoi, pratiquement, se résument les droits civiques de la femme.*

Moins scrupuleuse à Scrupuleuse (N^o 586). — *Votre fringale du chocolat, je la partage, moi aussi, et nous sommes loin d'être les seules, je vous assure! Je doute qu'on puisse en accuser notre régime actuel. Mais nous savons que le chocolat va manquer, commence déjà à manquer, et cela seul suffit, je crois, à nous en donner une irrésistible envie. Le rationnement nous mène peut-être tout doucement à l'obsession de la nourriture!*

Et comme une réflexion en amène une autre: si la seule menace de privations a sur nous pareil effet, n'aurons-nous pas, à l'avenir, plus d'indul-